Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212203707-20260218-D2026_05-DE

Département des COTES D'ARMOR
COMMUNE DE TREMEVEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 FEVRIER 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 10
En exercice : 08 — Date de la convocation : 12 février 2026
Qui ont pris part à la délibération : 07 — Date d'affichage : 12 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit février, à vingt heures, le conseil municipal de TREMEVEN, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves LIENNEL, Maire.

Présents : Mmes CAULET Brigitte, VERMEY Liliane « Vicky », GÉNISSEL Véronique
MM. LIENNEL Yves, M Olivier DALLIER, LE TROADEC Stéphane, M RANNOU Jérôme,
Absents :
Absent excusé : M GUILLOUX Gérald
Pouvoir :

Secrétaire de séance : MME CAULET Brigitte

D2026/05 : PREVOYANCE

En janvier 2022, la commune a voté la délibération initiale « D2022/01 PREVOYANCE » fixant la participation de la commune à hauteur de 5.40 brut par agent. En avril 2022, le décret n°2022-581 a stipulé que la collectivité devait participer à hauteur de minimum 20% du montant de référence de 35€, soit 7€ brut.

Il s'agit donc de modifier la délibération initiale « D2022/01 PREVOYANCE » fixant la participation de la commune à hauteur de 5.40 brut par agent.

Après débat, les conseillers municipaux décident d'augmenter le montant de la participation de la commune à hauteur de 10€ brut.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de participer à hauteur de 10€ brut

INSCRIT les crédits au budget principal

DONNE toutes délégations utiles à M le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
à la Préfecture le :
Le Maire :
Yves LIENNEL

MAIRIE DE TRÉMÉVEN 22290 CÔTES D'ARMOR

Fait et délibéré à TREMEVEN
les, jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire :
Yves LIENNEL

MAIRIE DE TRÉMÉVEN 22290 CÔTES D'ARMOR

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212203707-20260218-D2026_05-DE

La secrétaire de séance :
Brigitte CAULET



La secrétaire de séance :
Brigitte CAULET

